

MONTPELLIER, le 12/06/2023

**Direction Départementale des Territoires et de
la Mer de l'Hérault (DDTM 34)**
Service Eau Risques et Nature (SERN) / MISE
181 place Ernest Granier - CS 60556
34 064 MONTPELLIER Cedex 2

LR AR 1A197 539 9660 7

Objet : Porté à connaissance travaux RM5 à Cournonterral

Monsieur le Directeur,

Montpellier Méditerranée Métropole projette divers travaux de voirie sur la commune de Cournonterral à l'Est de la ville. Ces travaux comprennent la sécurisation de la RM5, la réalisation d'une aire de dépose-repose pour les transports scolaires, et un renforcement des cheminements réservés aux déplacements doux. Ces travaux sont motivés par l'aménagement des abords du futur lycée réalisé par la Région. Ce projet de lycée, fortement attendu par la population dans le secteur, accueillera près de 1 560 élèves.

Ces travaux de voirie, et le futur lycée adjacent, s'accompagnent de la construction par la commune de Cournonterral d'une halle des sports au sein du complexe sportif communal existant.

Le projet global est ainsi porté par trois maîtres d'ouvrage (La Commune de Cournonterral - La Région Occitanie Pyrénées et Méditerranée - Montpellier Méditerranée Métropole) et s'articule autour de trois projets qui sont intimement liés en termes d'usages.

L'étude pluviale menée sur le secteur, renforcée par une modélisation hydraulique 2D des ruissellements a montré que chacun des trois projets (lycée, gymnase et voiries/abords) disposaient de réseaux et exutoires pluviaux distincts et indépendants appartenant à des bassins versants différents.

De ce fait, il a été confirmé lors des cadrages réglementaires tenus avec vos services de la DDTM, que la dissociation des bassins versants et des exutoires des 3 projets justifie ainsi l'indépendance procédurale des projets au titre des articles

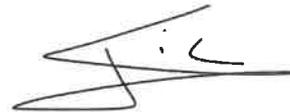
L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement selon la rubrique 2.1.5.0. du tableau de la Nomenclature.

Les travaux de voirie s'inscrivent à la fois le long de la RM 5 déjà équipée d'un réseau pluvial se rejetant dans le Coulazou et au sein du complexe sportif existant ayant déjà fait l'objet d'un récépissé de déclaration notifié le 26 avril 2012 sous le dossier **MISE n° 34-2012-00015**, puis d'un dossier de Porter à Connaissance en février 2015.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint 3 exemplaires d'un nouveau dossier de Porter à Connaissance du projet de travaux de voiries aux abords de la RM 5 et des futurs lycée et halle des sports.

En retour, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser, par mail, le récépissé de dépôt de ce dossier à l'adresse mail suivante : s.pic@montpellier3m.fr

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos salutations distinguées.



Pic Stéphane
Chef du service Etudes et Travaux
Montpellier Métropole Méditerranée

56RZ VZ-HVZ SLT G03520 P09 - 07/21

~~En provenance de :
DOTM 34
Cabinet Gaxicu SAS
/ 112
11 bis Place des Alliés
34004 Montpellier Cedex 2~~



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de PAR : **AR 1A 197 539 9660 7**



FRAB
12 0995-Courriel - Sender - Com Renvoyer à



Cabinet GAXICU SAS
CS 50676

11 bis Place des Alliés

34 004 34004 BEZIÈS Cedex

Présenté / Avisé le : _____ / _____ / _____	Signature (Préciser le prénom et le nom et le numéro de l'agent)
Distribué le : _____ / _____ / _____	Signature du facteur
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

